

79



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Eugene McGinley

le vendredi 6 juillet 2007

Première session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le vendredi 6 juillet 2007

10 h

Prière.

S.H. le lieutenant-gouverneur est annoncé et, invité à faire son entrée, prend place au trône.

Le président s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la séance actuelle plusieurs projets de loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier adjoint de la Chambre et greffier principal aux comités donne lecture du titre des projets de loi, que voici :

58, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick* ;
84, *Loi supplémentaire de 2005-2006 (2) portant affectation de crédits*.

Son Honneur accorde sa sanction en ces termes :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

La greffière de l'Assemblée législative proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, S.H. le lieutenant-gouverneur sanctionne ces projets de loi, les édicte et en ordonne l'impression.

Le président s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative, s'étant appliquée avec diligence à l'étude des diverses affaires dont il est fait mention dans le discours qu'il vous a plu de prononcer à l'ouverture de la session et d'autres questions d'intérêt pour la population de la province, soumet humblement à l'approbation de Votre Honneur un projet de loi intitulé *Loi de 2007-2008 portant affectation de crédits* (projet de loi 85).

Son Honneur répond :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

La greffière proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Son Honneur remercie les sujets fidèles et loyaux de Sa Majesté, accepte leur bienveillance et sanctionne ce projet de loi.

Il plaît à Son Honneur de faire la déclaration suivante :

Mesdames et Messieurs les députés, je tiens à vous féliciter et à vous remercier pour votre assiduité et votre dévouement durant les travaux de la première session de la 56^e législature.

Beaucoup d'heures de travail ont été consacrées, le jour comme le soir, et nous voici rassemblés en cette 79^e journée de la plus longue session de l'histoire du Nouveau-Brunswick, session qui a donné lieu à 74 projets de loi ayant reçu la sanction royale. Cela est remarquable, et vous pouvez être très fiers de la qualité des politiques publiques adoptées.

Je désire profiter de l'occasion pour vous remercier de votre indulgence à mon égard au cours des neuf derniers mois. Je vous souhaite à tous, ainsi qu'à vos familles, un bel été et je vous encourage à profiter des nombreux festivals, attractions et activités qui se tiennent un peu partout dans notre province.

Les travaux de la première session de la 56^e législature étant terminés, j'ai le privilège et la responsabilité d'ordonner, au nom de S.M. la reine Elizabeth II, reine du Canada et du Nouveau-Brunswick, que l'Assemblée soit prorogée.

Puisse la divine Providence continuer de guider et de bénir la population du Nouveau-Brunswick.

Loredana Catalli Sonier, greffière de l'Assemblée législative, déclare ce qui suit :

Il plaît à Son Honneur que l'Assemblée législative soit prorogée jusqu'au mardi 14 août prochain. L'Assemblée législative est donc prorogée jusqu'au mardi 14 août prochain.

La Chambre est prorogée à 12 h 20.